

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVÈLE CAREMBAUT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération

CC_2017_274

OBJET :

COMMISSION N°3

CINEMA

*Signature d'un avenant
à la convention avec
l'ADRC pour les cinémas
de TEMPLEUVE et de
THUMERIES*

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 28

Suppléants présents : 2

Procurations : 14

Nombre de votants : 44

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 19 heures, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à AIX-LEZ-ORCHIES sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 14 décembre 2017, conformément à la loi.

Présents :

M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président
M. Bernard CORTEQUISSE, 1er vice-président
M. Eric MOMONT, 2^{ème} vice-président
M. Bernard CHOCRAUX, 4^{ème} vice-président
M. Benjamin DUMORTIER, 5^{ème} vice-président,
M. Jean-Michel DELERIVE, 7^{ème} vice-président
M. Yannick LASSALLE, 9^{ème} vice-président
Mme Joëlle DUPRIEZ, 10^{ème} vice-présidente
M. Guy SCHRYVE, M. Jean-Claude SARAZIN, M. Philippe DELCOURT, M. Alain DUTHOIT, M. Frédéric PRADALIER, M. Jean-Pierre FERNANDEZ, M. Pascal FROMONT, Mme Marion DUBOIS, Mme Laure LEFEUVRE, M. Michel DUPONT, M. Yves OLIVIER, M. Marcel PROCUREUR, M. Jean-Paul BEAREZ, M. Christian DEVAUX, M. Bruno RUSINEK, Mme Monique RIZZO, M. Yves LEFEBVRE, M. Didier WIBAUX, M. Jean-Claude COLLIERIE, Mme Annick MATTON,
Mme Dominique PASTANT, suppléante de M. Arnaud HOTTIN
M. Gérard NOCK, suppléant de M. Jean DELATTRE,

Ont donné pouvoir :

M. Luc FOUTRY, 3^{ème} vice-président, procuration à M. Eric MOMONT
M. Amaury DUFOUR, procuration à Mme Marion DUBOIS
M. Bernard ROGER, procuration à M. Jean-Pierre FERNANDEZ
Mme Nadège BOURGHELLE - KOS procuration à M. Benjamin DUMORTIER
M. Benoît BRILLON, procuration à M. Philippe DELCOURT
Mme Caroline MARLIERE, procuration à M. Bernard CORTEQUISSE
Mme Marie CIETERS, procuration à M. Yannick LASSALLE
M. Thierry LAZARO, procuration à M. Didier WIBAUX
M. Jean-Luc LEFEBVRE, procuration à M. Jean-Paul BEAREZ
M. Pierre CROXO, procuration à M. Jean-Claude COLLIERIE
M. Sylvain CLEMENT, 8^{ème} vice-président, procuration à M. Bernard CHOCRAUX
M. Luc MONNET, procuration à Mme Joëlle DUPRIEZ
M. Christian LEMAIRE, procuration à M. Jean-Claude SARAZIN
Mme Isabelle DRUELLE, procuration à M. Jean-Michel DELERIVE

Absents :

M. Luc FOUTRY, M. Bernard ROGER, M. Jean DELATTRE, M. Amaury DUFOUR, M. Jean-Paul FRANCKE, Mme Jeannette WILLOCOQ, M. Arnaud HOTTIN, Mme Marie-Hélène BACLET, M. Régis BUE, M. Thierry BRIDAULT, M. Raymond NAMYST, M. Michel DUFERMONT, M. Francis MELON, M. Thierry LAZARO, M. Sylvain CLEMENT, Mme Caroline MARLIERE, M. Ludovic ROHART, M. Dominique BAILLY, Mme Marie-Christine DEGAYE, M. Frédéric SZYMCZAK, Mme Ingrid VERON, M. Benoît BRILLON, M. Pierre CROXO, M. Alain DUCHESNE, Mme Isabelle DRUELLE, M. Fabrice BALENT, M. Christian LEMAIRE, Mme CIETERS, M. Luc MONNET, Mme Nadège BOURGHELLE-KOS, M. Jean-Luc LEFEBVRE

Secrétaire de Séance : M. Benjamin DUMORTIER

COMMISSION N°3

CINEMA

Signature d'un avenant à la convention avec l'ADRC (Agence de développement régional de cinéma)

Le Conseil Communautaire

Considérant que le cinéma "Modern'Ciné" de Templeuve n'est plus aux normes d'accessibilité et de confort.

Que la configuration actuelle de deux salles distantes l'une de l'autre et enclavées, ne permet pas une exploitation optimale.

Considérant que sous la menace d'une fermeture, deux possibilités apparaissent :

- effectuer les travaux d'aménagement sur le lieu actuel ou
- envisager un nouvel équipement à proximité du site actuel.

Que cette deuxième hypothèse est privilégiée.

Et qu'une étude de marché, effectuée par le cabinet Gérard Vuillaume, est venue confirmer la cohérence de ce choix.

Considérant que cette étude démontre:

- un potentiel de développement intéressant pour les cinémas en Pévèle avec un équipement adapté.
- l'intérêt d'une seconde salle pour le cinéma de Thumeries qui avait été intégré à l'étude.

Considérant qu'associée à la réflexion, l'ADRC (Agence pour le Développement Régional du Cinéma) propose un accompagnement des projets par convention afin d'apporter leur savoir faire.

Que cette aide peut intervenir sur plusieurs aspects :

- avis sur l'étude de marché,
- avis sur la localisation et les contraintes à prendre en compte,
- l'estimation des coûts prévisionnels,
- la définition du programme des travaux,
- l'accompagnement sur le choix du maître d'œuvre,
- l'avis sur les phases APS et APD,
- conseil sur le montage juridique pour l'optimisation des aides du CNC (Centre National du Cinéma).
- Préparation d'une note d'analyse pour le CNC en vue de la demande d'aide sélective (subvention).

Vu la délibération du conseil communautaire du 14 décembre 2017 relative à la signature de convention avec l'ADRC

Considérant l'opportunité de maintenir ce partenariat,

Ouï l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE (par 44 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 44 votants)

Envoyé en préfecture le 23/10/2018

Reçu en préfecture le 23/10/2018

Affiché le 22/12/2018

Affiché le

ID : 059-200041960-20171221-CC_2017_274_1-DE

- D'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention avec TEMPLEUVE et de THUMERIES, visant à prolonger l'accompagnement de l'ARDC pour la mission cinéma.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Luc DETAVERNIER

